



INSTRUMENTS – NON DEBUTANTS

NOUVELLES DEMANDES D'INSCRIPTION 2024-2025

MODALITES D'ADMISSION

Inscriptions en ligne **du 3 juin 18h au 17 juin inclus**

Convocation aux auditions envoyée par mail **courant juillet**

Les auditions auront lieu :

- **Mercredi 4 septembre** pour les instruments polyphoniques (percussions, harpe, guitare, accordéon), piano, accompagnement et instruments anciens
- **Samedi 7 septembre** pour les instruments mélodiques (cordes, bois, cuivres)

Chaque candidat devra se présenter 10 minutes avant son horaire de passage.

CYCLE 1

Œuvre(s) au choix d'une durée de 3 minutes environ

CYCLE 2

Œuvre(s) au choix d'une durée de 5 minutes environ

CYCLE 3

Œuvre(s) au choix d'une durée de 7 minutes environ

CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

Epreuve d'admissibilité : œuvre(s) au choix d'une durée de 7 minutes environ + une épreuve de déchiffrage.

Une fois le test passé, si vous êtes admissible en CPES, vous suivrez une période de stage de 4 semaines avant l'épreuve d'admission en octobre

FORMATION CONTINUÉE

Œuvre(s) au choix d'une durée de 5 à 7 minutes environ

Pour l'accompagnement piano des instruments mélodiques

Les informations relatives à l'accompagnement de vos œuvres figureront dans votre convocation (contacts des accompagnatrices, transmission des partitions, date de répétition).



Résultats

Les résultats seront publiés sur notre site internet **mercredi 11 septembre à 17h**, avec affectation dans la classe d'instrument, niveau, professeur, et affectation en pratique collective (musique de chambre, orchestre...) : [Inscriptions | Conservatoire de Bordeaux](#)

Les résultats d'admission définitive en CPES seront affichés dans le hall du conservatoire le lendemain de l'épreuve (en octobre).

Pour les admis, suivre les étapes suivantes :

1. Se rendre au test de formation musicale

- **Jeudi 12 septembre entre 17h et 20h** : pour les Cycle 3, CPES et Adultes
- **Samedi 14 septembre entre 9h30 et 12h** : pour les Cycle 1 et Cycle 2

L'orientation dans un niveau et le choix de l'horaire de cours de formation musicale se feront à l'issue du test.

2. Se rendre à la permanence du professeur d'instrument

Les horaires des cours d'instrument seront communiqués par les professeurs, lors de permanences au conservatoire :

- **Jeudi 12 septembre entre 17h et 20h** : pour les Cycle 3, CPES et Adultes
- **Samedi 14 septembre entre 10h et 12h** : pour les Cycle 1 et Cycle 2

3. Se rendre à la permanence des professeurs de musique de chambre

La constitution des groupes de musique de chambre (pour les instruments modernes cycle 3, formation continuée et CPES) se fera avec les professeurs, lors d'une permanence au conservatoire le **jeudi 12 septembre entre 17h et 20h**.

Les affectations définitives dans les orchestres et dans les groupes de musique de chambre seront affichées dans le hall du conservatoire à partir du **lundi 16 septembre 17h**.

Début des cours : **semaine du 16 septembre**.

Inscription administrative

Les droits d'inscription seront à régler entre octobre et décembre.

[Droits inscription 2024-2025.pdf \(bordeaux.fr\)](#)

Pour les élèves de 1^{er} cycle, il est possible de louer un instrument au conservatoire, pour un an renouvelable (si instrument disponible). Se rapprocher du professeur d'instrument pour plus d'information.

Une permanence pour les locations d'instruments à cordes aura lieu **samedi 14 septembre de 10h à 12h30** à la bibliothèque du conservatoire.